
Formes et manifestations des tensions sociales liées au rapatriement

Les rapatriés n'ont pas de problèmes majeurs avec les populations locales en ville et dans les zones rurales, du moins pour le moment. L'accueil chaleureux des populations locales n'empêche pas des tensions entre eux et les « retournés » maliens car, comme nous l'avons dit plus haut, les Maliens « autochtones » des localités d'accueil ont eux-mêmes de sérieux problèmes économiques liés à plusieurs facteurs. Souvent des disputes relatives aux problèmes de loyer peuvent se terminer à la police ou au tribunal. C'est le cas d'une jeune fille célibataire « retournée » de Côte d'Ivoire qui vivait dans la concession d'une vieille dame avec son frère qui fut qualifiée de prostituée par la vieille dame et envoyée la police de la place. A cause des problèmes de réinsertion et de la précarité de leurs conditions de vie dans les villes d'accueil, beaucoup de rapatriés sont retournés en Côte D'ivoire après l'arrêt des combats entre rebelles et forces loyalistes, malgré les risques de reprise des hostilités. Les « retournés » Maliens et les « autochtones » dans les villages vivent relativement en harmonie, sauf que certains rapatriés rencontrent des problèmes liés à l'exploitation des ressources naturelles et au foncier.

Pressions et tensions dans les zones rurales

Avant le conflit ivoirien et le rapatriement par milliers des migrants maliens de Côte d'Ivoire, dans le sud du Mali, à cause de la culture intensive du coton, la rareté et la pression sur les ressources naturelles se faisaient pressentir et provoquaient de temps à autres des conflits violents entre agriculteurs, et entre agriculteurs et nomades.⁶⁵ Après le rapatriement en masse des Maliens de Côte d'Ivoire, le phénomène ne s'est pas tout de suite fait sentir mais était prévisible. Selon Chauveau et Mathieu (1998), les sources des conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont diverses, elles s'enchevêtrent les unes dans les autres et peuvent être meurtriers. Selon

eux, l'origine des conflits en Afrique se trouvent dans le contexte écologique et démographique difficile des pays africains. C'est à dire une population en rapide augmentation. Ce qui conduit aussi à la dégradation des ressources naturelles.

Certes le rapatriement en masse des migrants maliens ont contribué à accroître la démographie dans la région et à exercer la pression sur les ressources naturelles, mais contrairement à la thèse de Chauveau et Mathieu, dans le sud du Mali, ces pressions, au lieu de donner naissance à des conflits ouverts ou violents, n'ont à l'instant produit que des tensions sociales que les populations locales ont su bien gérer jusqu'à maintenant. Dans les zones rurales, les tensions sociales liées à la gestion des ressources naturelles et aux « retournés » Maliens sont essentiellement perceptibles dans le cercle de Kadiolo. Ces tensions sont relatives d'un côté, au contrôle des ressources foncières et de l'autre, à la transhumance, au défrichement intensif et à l'orpaillage.

Les tensions sociales liées au contrôle des ressources foncières à Kadiolo

L'encastrement et la superposition de droits fonciers multiples sur un même espace constituent la caractéristique du système foncier traditionnel africain en général, et malien en particulier. Cette superposition du droit coutumier (droit coutumier) et du droit administratif (législation foncière), est source de conflits (Mugangu Matabaro 1997) et de tensions sociales. Le conflit d'autorité au sujet du contrôle des réserves foncières entre autorité coutumière et politique s'enclenche lorsque la seconde cherche à contrôler un domaine spécifique. Selon un de nos enquêtés, M Koné : « Le premier du genre après le rapatriement eut lieu lorsque l'administration a voulu s'emparer du champ d'un autochtone paysan pour le titre foncier au profit d'un nanti rapatrié [...] ». ⁶⁶

Ce phénomène n'est pas nouveau. C'est la manière qui importe plus.

[...] Bien avant le rapatriement des ressortissants Maliens de la Côte d'Ivoire, les autorités administratives avaient plaidé auprès des autorités coutumières de Touban pour des lopins de terre en 1963 à titre d'habitation en faveur des rapatriés Maliens venus du Congo Kinshasa. ⁶⁷

La délimitation matérielle du foncier constitue aussi l'une des principales sources de tensions sociales dans le sud du Mali ; ce qui explique beaucoup

de tensions sociales, dira M. Ibrahima Bengaly. enseignant de son état, originaire de Kléla dans le cercle de Sikasso. Il était parti en Côte d'Ivoire en 1985 après avoir fini ses études. Directeur d'école franco-arabe, arrivé à Touban suite à une mutation s'est procuré d'un lopin de culture où il a commencé à planter deux hectares. Selon lui, un autre rapatrié autochtone lors de ses travaux de défrichement aurait dépassé les limites désignées par le propriétaire. Pour éviter tout désagrément, il planta des arbres pour délimiter les champs, une formule qui fut appréciée par les sages du village. Ce qui montre en réalité que, malgré le fait que le Code domanial soutient dans ses dispositions que la terre appartient à l'Etat, les autorités coutumières exercent une influence particulière dans le processus d'exploitation des ressources naturelles dans le sud du Mali.

Cette situation est la même partout au Mali dans les zones rurales. C'est dans zones urbaines où le Code domanial est le plus exercé et porte ombrage au pouvoir traditionnel.

Tensions sociales liées à la transhumance dans le cercle de Kadiolo

La crise ivoirienne a vu certains éleveurs se déplacer vers le cercle avec des troupeaux. Ce qui a contribué à l'aggravation de la pression sur les pâturages : toutes les retenues d'eaux qui servaient d'abreuvoir ont été tarées. Les éleveurs qui se sédentarisent aussi progressivement dans la zone connue par la promotion des activités agricoles provoquent une situation de transhumance. Le rapatriement dans le cercle de Kadiolo et dans le sud du Mali en général, a provoqué une nouvelle forme de migration et de mobilité qui a occasionné l'engorgement dans les différents secteurs d'activité et l'expropriation ou l'utilisation démesurée des ressources naturelles.

Avec la création du site d'orpaillage traditionnel de Massioko dans la commune de Misséli qui constitue donc un marché dans lequel il y a de diverses transactions, des éleveurs de bétail du nord de la Côte d'Ivoire affluent abondamment et s'y installent à cause de la difficulté de mobilité entre ce pays et le Mali. Ce phénomène a été provoqué par la crise ivoirienne. Cette sédentarisation provoque donc des tensions liées à la transhumance dans le cercle. Selon Mambi Kamissoko : « Le renversement de la tendance a provoqué des problèmes de transhumance dans le cercle, plus particulièrement dans la commune rurale de Misséni où les études statistiques évaluent plus nombreuses les populations que celles de Sikasso avec seize nationalités.⁶⁸

Le premier affrontement entre éleveurs maliens et agriculteurs ivoiriens eut lieu en 1985 et a entraîné le déplacement massif d'éleveurs dans le cercle. C'est pourquoi, à l'époque, pour la réinsertion de ces éleveurs, le PAAP (projet d'aménagement agropastoral) fut créé dans la région de Sikasso.⁶⁹

Ce projet visait à retenir les éleveurs sur le territoire avec la création des infrastructures comme l'aménagement des barrages et des mares pour l'abreuvement des animaux. Les points de transhumance ont été gérés par un comité de gestion qui réunissait les agriculteurs et éleveurs. Ce comité avait pour mission d'orienter l'éleveur dans sa transhumance pour éviter les tensions sociales avec les agriculteurs car la tendance naturelle du bétail est de brouter et de piétiner les jeunes pousses de céréales. Au niveau de la direction régionale, une division de suivi pastoral, une division d'aménagement et une division de production animale ont été créées ce qui a contribué pendant longtemps à atténuer les tensions liées aux pâturages. Le manque de suivi de ce projet et de ses réalisations provoquait déjà des tensions entre agriculteurs et éleveurs avant l'avènement de la crise ivoirienne. Avec le conflit ivoirien, la nouvelle vague de « retournés » Maliens, parmi lesquels des éleveurs nomades, est venu aggraver cette situation de tensions et de pression sur l'environnement.

Tensions liées à la ruée vers les sites d'orpaillage

Les puits d'orpaillages ont provoqué l'abandon de camps de réfugiés et de rapatriement et l'expropriation de terres dans les communes concernées dans le cercle de Kadiolo. Le comblement des mares et des marigots avec la transposition progressive des terres vers les lits des affluents provoque la dévastation de l'environnement, la pression sur les ressources naturelles et le mécontentement de certains autochtones du cercle. Sur les sites d'orpaillage, l'exécution des travaux d'installation des villages, en dehors des bois de chauffe, a occasionné d'abord la dégradation des sols parce que ces maisons sont construites avec des perches en bois, puis la dégradation de la faune à cause de la pollution de l'eau. D. K. Issa le confirme :

Massioko, Halhamoudoulilaye respectivement dans la commune de Misséni et de Fourou 2 sites d'orpaillages traditionnels ont recensé beaucoup de rapatriés du cercle et même d'autres cercles du Mali qui, dans les activités de recherche d'or, ont profondément contribué à la dégradation du sol et de la faune.

Dans cette dynamique le Gouvernement de la République du Mali, à travers le Service de la conservation de la nature, a initié une stratégie pour endiguer les séquelles de la faune et du sol en initiant une politique de reboisement.⁷⁰

Défrichements intensifs et exploitation abusive des forêts à Massioko (Commune de Misséli) avec accord des autorités de validation

Les bûcherons machinistes de concert avec le service de la conservation de la nature ont contribué à l'exploitation des grands arbres, concurrençant ainsi les exploitants forestiers de la Côte d'Ivoire desquels le Mali est resté pendant longtemps dépendant. Selon M. Sylla :

Dans la politique de réinsertion socio-économique, les communautés rapatriées de la Côte d'Ivoire se sont installées pour la plupart dans les villages qui, en se procurant de terres de cultures, ont entrepris des travaux de défrichement intensifs des grands espaces. L'accès aux ressources forestières est réglementé par les services techniques en l'occurrence le Service de la conservation de la nature avec la paie des permis en lieu et place de la taxe et du droit d'usage. La consommation de bois de chauffe ne fait pas l'objet de tractation commerciale, de contrats de gestion, c'est à dire les clauses sont signées entre la structure rurale de gestion de bois et les services compétents (entre d'une part le service de la conservation de la nature et d'autre part la structure rurale) dont les rôles de chaque partie sont définis dans le contrat pour la gestion d'un domaine bien précis. Les défrichements à titre de production agricole ne font pas l'objet de taxe de défrichement ainsi que les reboisements.⁷¹

Défrichements intensifs et exploitation abusive des forêts à Loulouni sans accord avec les autorités de validation

Agriculteurs pour la plupart, les rapatriés, à leur arrivée ont commencé à mener des travaux de défrichement de grands espaces sans l'autorisation du service de la conservation de la nature et des gestionnaires traditionnels des ressources foncières.

Suite aux différentes requêtes déposées par les gestionnaires traditionnels au niveau de la Sous-préfecture de Loulouni, le préfet a donné des instructions pour l'arrêt des travaux en cours, indique M. Daouda Ouattara.⁷² Zone d'agriculture par excellence, la commune rurale de Loulouni est beaucoup convoitée par d'autres catégories de migrants, ce qui fait que les terres fertiles

se font rares et, pour qui connaît le degré d'attachement de l'ethnie Sénoufo à la terre, cette réaction ne surprend guère. Parlant des peuples d'Afrique noire sur leur attachement à la terre, Gilbert Ngiyol dit que :

[...] le respect de la tradition implique que chaque famille, chaque clan, chaque tribu, chaque ethnie et chaque groupe ethnique puisse défendre jusqu'à la dernière goutte de sang, la terre de ses ancêtres. Laisser cette terre entre les mains des étrangers revient à se livrer soi-même et à s'exposer aux éternelles malédictions des ancêtres qui nous observent à partir de l'au-delà, car chez les Africains, les morts ne sont jamais morts » (Ngiyol 1998:101).

Tensions pour l'utilisation d'eau potable entre expatriés et réfugiés à Loulouni

Le Gouvernement de la République du Mali dans sa stratégie de réinsertion de communautés réfugiées et rapatriées a impliqué les bailleurs de fonds pour la réalisation de 2 forages dans le camp des réfugiés à Loulouni. L'exploitation de ces forages a créé des tensions entre femmes rapatriées et réfugiées d'un côté, et entre rapatriées ou réfugiées et femmes autochtones de l'autre. Quand ces forages ont été installés, les réfugiées avaient nourri l'idée selon laquelle elles seraient les seules habilitées à s'y approvisionner. Or, dans le dispositif des initiateurs, les forages contribueraient à atténuer la pénurie en eau potable à Loulouni. Devant cette situation, les rapatriés avaient du mal à digérer les intimidations des réfugiés ivoiriens car ayant en mémoire les exactions et la xénophobie dont ils ont été victimes en Côte d'Ivoire. Les autorités coutumières et politiques ont pris cet acte avec sagesse, maturité intellectuelle et philosophie. C'est pourquoi la tension s'est limitée à sa phase de gestation.

Pressions sur les ressources et tensions sociales dans les villes urbaines

Les conséquences du conflit ivoirien ont été incommensurables pour l'économie malienne car la majeure partie de l'importation du Mali transitait par le port d'Abidjan. La rébellion au Nord de la Côte d'Ivoire a obligé les autorités maliennes à déplacer l'accès du pays à la mer en passant par le Togo, le Ghana, le Sénégal et la Mauritanie. Les prix ont flambé à cause du coût de transport des marchandises qui a influencé négativement sur la circulation de l'argent. Mais malgré cette situation, des villes comme Sikasso

et Koutiala semblent avoir prospéré à cause du flux de rapatriés qui a, non seulement, fait monter les prix de première nécessité, mais aussi transformé ces deux villes en plaque tournante des trafics de tous genres sur l'axe Korhogo-Sikasso-Bobo-Dioulasso. A côté de ces pressions provoquées sur l'économie malienne en général, le rapatriement en masse, les besoins en terre arable, en logements et en nourriture des rapatriés ont accentué la pression sur le foncier et les ressources à Bamako, Sikasso et Koutiala.

Les dynamiques foncières

Dans le cercle de Sikasso comme à Koutiala, la situation foncière se présente de façon générale comme assez dynamique dans son évolution pour les raisons suivantes :

1. La densité de la population (environ 43 habitants/km²) essentiellement rurale explique largement, au-delà des considérations coutumières, que les populations attachent une importance particulière à leur patrimoine foncier ;
2. Dans la mouvance de la décentralisation, l'émergence des communes rurales a incité aussi bien des ruraux que des citoyens à vouloir se voir délivrer des pièces administratives pouvant leur assurer un quelconque titre sur les parcelles de terre qui leur appartiennent.

Ces deux raisons expliquent en grande partie les convoitises et donc les litiges liés à la terre. Toutes choses qui font du foncier un enjeu social, économique, politique.

Dans les villes urbaines, le rôle et les attributions des autorités coutumières sont minorés par l'article 127 du Code Domanial et Foncier du 1^{er} Août 1986.

Les instances de validation d'acquisition sont les autorités communales qui attribuent les parcelles, notifient et délivrent les permis d'occupation et de mise en valeur. Au niveau urbain et périurbain, nous assistons donc à un transfert de compétence qui provoque le mécontentement des anciens propriétaires coutumiers. Selon le Secrétaire général de la municipalité de Sikasso, la pression foncière reste beaucoup plus orientée vers les lots à usage d'habitation. Dans les communes rurales, il est très facile d'avoir des terres de culture des autorités coutumières, mais l'acquisition n'est pas sécurisée car elle est souvent à durée indéterminée et le bénéficiaire ne jouit que du droit d'usage. Après plusieurs générations d'usage, des conflits peuvent survenir entre les descendants du propriétaire coutumier (premier

propriétaire) et celui du deuxième, suite à une tentative d'expropriation des descendants du premier qui ne reconnaissent plus les accords établis entre les grands-parents.

Par ailleurs, nous avons fait connaissance d'autres situations où les prêteurs coutumiers se voient exproprier leurs terres suite à une longue mise en valeur par d'autres personnes, le plus souvent, étrangères. Dans le cercle de Koutiala, certains élus communaux rapportent qu'« il n'est pas très difficile de trouver un lopin de terre pour cultiver... il faut être connu et être riche et, de toutes façons, ce n'est qu'une donation provisoire ». Beaucoup de propriétaires coutumiers aujourd'hui pensent à la sécurisation de leur terroir qui passe par l'immatriculation des parcelles qu'ils gèrent. Mais cela soulève d'autres questionnements quand on sait que traditionnellement, la terre est considérée comme une propriété collective.

Dans ces localités du sud du Mali comme partout ailleurs dans le pays, la décentralisation a provoqué des conflits entre des villages voisins. Selon le Maire de Zangasso dans le cercle de Koutiala, la communalisation a rendu difficile l'accès à la terre car la décentralisation a occasionné des conflits fonciers : certains hameaux ont refusé de s'allier à leurs villages d'origine lors du découpage. La conséquence fut donc l'expropriation des maîtres de terre du village d'origine puisque le hameau et le village ne relevant plus des mêmes entités administratives.

Selon le Chef de village de Sorobasso, toujours dans le cercle de Koutiala, et beaucoup d'autres personnes enquêtées dans le cercle, à cause de l'amenuisement des terres arables et les actes d'expropriation fréquents dont ils sont victimes depuis longtemps, beaucoup de maîtres de terres n'osent plus prêter leurs parcelles en jachère. Ces dernières années, ce déficit des espaces de culture et la surpopulation du cercle ont poussé beaucoup d'autochtones à migrer vers Zégoua, Kadiolo et ailleurs dans la région de Sikasso dans l'espoir d'avoir des terres de culture. C'est donc dans cette situation de pression sur les ressources naturelles et tensions sociales que le rapatriement de Côte d'Ivoire s'est effectué accentuant brusquement la pression sur les ressources de la zone.

Mauvaise gestion des opérations de distribution des dons – tensions au sein des associations et entre les associations

Dans les trois cercles étudiés et aussi à Bamako, nous avons recensé des problèmes dans la gestion des opérations de distribution des aides faites par le Gouvernement, la population et les ONG. Dans la dynamique de

tensions sociales évoquée plus haut, la mauvaise gestion des opérations de distribution de terres de culture ou d'habitation et de matériels agricoles aux rapatriés pour leur insertion professionnelle à Sikasso, Koutiala, Kadiolo et Bamako a causé la fureur de certains mécontents dans le rang des rapatriés et associations de rapatriés.

Dans le cercle de Kadiolo

à Loulouni, suite au mauvais usage de ces matériels agricoles beaucoup de tiraillements et de procédures judiciaires suivent leur cour. Mieux les travaux d'installation et d'aménagement du camp des réfugiés ont été suivis de tensions quand l'administration a employé les jeunes sans rémunération. Ayant pris connaissance du financement de ces travaux, les jeunes ont manifesté leur mécontentement.⁷³

Comparativement à la commune de Loulouni, les tensions sociales se manifestent différemment à Zégoua⁷⁴ toujours dans le cercle de Kadiolo.

Au début de la crise, au Service de la santé, la priorité était donnée aux réfugiés qui, autoritaires dans leur comportement avaient donné naissance à des tensions entre réfugiés et rapatriés. Même au moment de la distribution des céréales et de l'inscription à l'école, les tensions sociales se manifestaient à plusieurs niveaux.

Il convient également de souligner le manque de réalisme dans la distribution des vivres et les retombées qui donnent naissance à des tensions intercommunautaires entre, d'une part, l'administration et d'autre part, les rapatriés. Les céréales destinées aux rapatriés auraient fait l'objet d'appropriation par d'autres catégories de personnes indique Mme D. B. Dabo.⁷⁵ Certains autochtones seraient les bénéficiaires des matériels agricoles ; ce qui fut la raison principale pour les rapatriés d'organiser une marche de contestation, marche qui les aurait conduits à la préfecture de Kadiolo.

Dans le cercle de Koutiala

Il n'y a qu'une seule association de rapatriés. A part le fait que l'association se plaint de ne pas avoir reçu sa part des dons faits aux rapatriés à Sikasso, ils ne se plaignent pas de discordances entre eux-mêmes à Koutiala. Selon les dirigeants de cette association de maliens, ils n'ont pas été considérés par leurs camarades de Sikasso. D'ailleurs, sauf tout récemment, au moment de notre passage à Koutiala, la Présidente de l'association des femmes

rapatriées de Côte d'Ivoire de Sikasso profitait de l'occasion pour prendre contact avec ses camarades de Koutiala. Avant cette date il n'y avait pas de contact entre les deux associations.

A Sikasso comme à Bamako

La situation se présente sous forme de tensions entre les rapatriés au sein d'associations et la multiplication des associations de rapatriés de Côte d'Ivoire. L'association des rapatriés est un groupement spontané, de fait, de sorte qu'elle abrite en son sein des éléments opportunistes qui sont des anciens de la Côte d'Ivoire mais qui sont retournés bien avant la guerre.

Après l'installation des rapatriés à Sikasso et la demande des autorités afin qu'ils se regroupent en association, ces anciens d'avant la guerre de la Côte d'Ivoire se sont mêlés aux vrais rapatriés pour des besoins d'ordre personnel. O. Traoré, un ancien de la Côte d'Ivoire selon les rapatriés, peut bien illustrer cette affirmation. Il a bénéficié aussi bien que sa femme des équipements octroyés aux rapatriés. Selon plusieurs membres, il aurait pris l'association en otage et l'aurait manipulée à sa guise. La gestion des cartes de membres qui, à l'origine, étaient conçues gratuitement et qui, finalement, ont été vendues aux membres de l'association à 2 000 FCFA l'unité, a provoqué beaucoup d'interrogations de la part des membres car aucune mention n'a été faite par rapport à l'argent des cartes. Les appuis relatifs aux équipements agricoles ont aussi fait naître dans le rang des rapatriés des interrogations.

Par exemple, pour le projet FAO, il a été mis à la disposition des rapatriés 60 charrues, 20 charrettes et 120 bœufs de labour. Selon les membres de l'association enquêtés, la ville de Sikasso qui abrite le plus grand nombre de rapatriés n'a reçu que 3 paires de bœufs, 3 charrettes. Le reste serait destiné à d'autres rapatriés que ces membres n'ont jamais vus, n'en ont jamais entendu parler, donc, n'ont aucun contact avec eux. Par ailleurs, une autre préoccupation des rapatriés à Sikasso est « Comment avoir accès au Fonds Social de Solidarité collecté par l'opération « Faso Dambe »⁷⁶ au nom des rapatriés ?

Après trois ans d'« acrobaties », ce Fonds demeure toujours inaccessible sous prétexte que l'ordre doit venir d'ailleurs et, en attendant, la Chambre Régionale de Commerce l'utiliserait à bon escient. C'est donc dans cette situation pas trop claire qu'est née la crise de confiance entre les rapatriés eux-mêmes et entre les « retournés Maliens » et les autorités administratives.

Pour les rapatriés, «leur misère fait vivre d'autres Maliens qui ne sont pas nécessairement dans le besoin ». C'est l'ensemble de tous ces phénomènes qui a conduit à la démotivation des membres de l'association. Comme résultat, les femmes ont créé leur propre association dénommée Association des Femmes Rapatriées de Côte d'Ivoire (AFERCI). L'une des raisons de la création de l'association féminine serait aussi liée au fait que beaucoup de partenaires au développement s'intéressent aux questions du genre.

Cette association féminine est très mal perçue par les hommes sachant bien que la vulnérabilité dont les femmes font l'objet a bien gagné le cœur et l'esprit des décideurs actuels du pays.

A Bamako, plusieurs associations sont nées de la mésentente au sein de l'AMARCI. (Association des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire). Mais il faudra reconnaître aussi que les rapatriés ont été motivés par la politique des autorités qui consistait à les encourager à créer des structures qui pourraient facilement bénéficier de financement. Les fondateurs de ces nouvelles associations comme l'ARM, l'AJRMCI, l'AFERCI, etc. se plaignent du fait que leurs membres militants n'étaient pas consultés des actions que l'AMARCI entreprenait. Ce qui est pire, selon les personnes interviewées, c'est que les militants de l'association ne bénéficiaient pas des aides ou dons octroyés à l'association par la population et du Fonds de solidarité. Selon les informations reçues, L'AMARCI aurait reçu 300 hectares à titre d'habitation dans le village de Faragueto dans la commune de Kita. Sur ces parcelles, le Fonds de Solidarité Nationale aurait construit 50 logements. Quelques familles seulement auraient déménagé dans ces logements, le reste étant vide. Par ailleurs, ceux qui ont cultivé le mil ou le maïs la première année (2004-2005) n'ont pas fait de bonnes récoltes à cause du retard dans la mise en place des semences. D'après les détracteurs de l'AMARCI, tous les projets n'ont pratiquement pas réussi. Pendant l'hivernage, certains retournent à Faragueto pour cultiver. Après l'hivernage, il n'y a aucune activité. Selon un jeune, « actuellement (à un mois de l'hivernage), aucune activité n'existe à Faragueto qui puisse retenir les gens là-bas ... alors que le Fonds de Solidarité établi par le Gouvernement s'élève entre 80 et 200 millions FCFA.

Selon plusieurs rapatriés enquêtés à Bamako, l'opération « Fasso Dambé » n'a pas été efficace car ils ne savent pas où l'argent collecté est parti :

... beaucoup d'aides ont été octroyées par la population et même par les Maliens de l'extérieur d'autres pays à travers le monde, mais

nous ne savons pas comment l'argent a été utilisé... Quand nous demandons Bakoré Sylla,⁷⁷ il dit que l'argent est parti au Fonds de la Solidarité Nationale.

La Coordination des associations est partie audit Fonds de Solidarité, le Directeur nous a dit que tout l'argent a été remis au Service de la protection civile et au Ministère de l'Intégration et des Maliens de l'Extérieur qui l'ont mis dans un compte bloqué dans une banque de la place...

Les tensions liées à la confiscation de la rente migratoire et ré-immigration vers d'autres régions du sud du Mali

Les rentes migratoires des immigrants maliens en Côte d'Ivoire ont été pendant longtemps des supports économiques de taille pour les populations des différentes communes des différents cercles. La migration en Côte d'Ivoire a mobilisé des fonds à Kadiolo, Sikasso et Koutiala. C'est une migration qui s'est accompagnée de la promotion économique et commerciale. La gestion de ces fonds fait l'objet de tension entre les parents dans les villes urbaines et des villages dans des communes. L'expropriation, « une situation devenue monnaie courante, surtout dans les villes où 60 pour cent des investissements sont l'œuvre des migrants »⁷⁸ en est la cause.

Les rentes migratoires de milliers de rapatriés qui servaient à couvrir les besoins élémentaires des familles notamment l'achat de vivres, les constructions des maisons à titre d'habitation ont été confisquées par les gestionnaires pour d'autres fins. A cela, il faut ajouter la mauvaise gestion du terroir légué par les ancêtres un héritage qui fait l'objet d'une spéculation foncière constante. Le terroir, en milieu Sénoufo, est un bien commun pour tous les descendants d'un même lignage et il ne doit nullement être une utilisation particulière. Ces actes entraînent l'extraversion de l'économie rurale et mettent en cause l'unité de résidence et de production commune qui faisait la force et la spécificité des sociétés Sénoufo.

C'est pourquoi certains retournés Maliens qui sont partis dans leurs villages et qui se sont rendu compte qu'il n'y avait plus de terre pour eux, ou que tout ce qu'ils ont envoyé comme argent avait été dépensé, étaient obligés de repartir vers d'autres cercles et communes à la recherche de parcelles de culture pour refaire leur vie.

Dans le chapitre qui suit, nous tenterons de cerner les forces de ces sociétés du sud du Mali dans la résolution et la prévention des conflits ou tensions sociales liés au contrôle des ressources naturelles et tout autre conflit lié à la migration et à la mobilité.

Pourquoi les tensions liées au rapatriement ne se sont pas transformées en conflits ouverts – Les instruments de résolution des conflits

Partout, dans le sud du Mali ou ailleurs dans le pays, deux réalités se présentent comme sources de tensions sociales dans les communautés rurales. La première est l'existence de terres arables très limitées qui se trouvent de surcroît généralement confisquées par l'Etat ou par une minorité écrasante du reste de la population. La seconde réalité est la contradiction permanente entre éleveurs et paysans sédentaires.⁷⁹ Pour la gestion de ces conflits, des institutions rurales suggèrent des procédures traditionnelles. Des cellules rurales de base aux communautés, l'accent est mis sur la chefferie qui organise et tranche toujours aux mieux dans l'intérêt de la communauté tout entière. Ainsi les résolutions des conflits ou des tensions sociales passent par un processus traditionnel au sein de la communauté. Ces conflits ou tensions sont gérés au niveau du conseil de village selon les cas. De manière harmonieuse, ceux qui reconnaissent la crédibilité de la chefferie dans la résolution des conflits voient leur litige se trancher dans la demeure du chef de village. Les cas les plus graves, les plus extrêmes de tensions sont la déclaration de guerre entre les communautés, les meurtres d'hommes, les coups et blessures, la destruction des récoltes par voie d'incendie ou du fait des cheptels, sont sanctionnés par la collectivité, le Conseil de village ou de communauté.

Quand ces instances ne suffisent pas, le recours est fait très rarement aux structures étatiques, c'est à dire au système administratif de l'Etat. Même là, indique M. Ismaila Douyon, Préfet de Kadiolo, les résolutions administratives sont palliatives dans la mesure où ces tensions rechutent sous d'autres formes. L'administration cherche toujours à rapprocher les positions pour les cas les plus tendus.

Par contre les conflits fonciers en milieu Sénoufo se résolvent par une autre formule qu'est la prestation de serment. Cette forme traditionnelle de résolution de conflits existe dans les sociétés paysannes Sénoufo et constitue une force qu'on ne peut pas nier. Les Sénoufo croient à cette prestation de

serment, une pratique qui consiste à ramasser des morceaux de terre qui fait l'objet de litige pour les fondre dans unealebasse contenant de l'eau. Les belligérants se tendent laalebasse, si le coupable s'abstient de boire pour échapper aux esprits maléfiques qui ont un pouvoir d'extermination il y a plus de chances que le litige finisse au tribunal. Un autre instrument de résolution de conflit réside dans le cousinage à plaisanterie qui est une vieille civilisation en milieu mandingue en général et Sénoufo en particulier.

Même si les communautés rapatriées se sont acclimatées en Côte d'Ivoire, pendant longtemps, elles entretenaient des relations avec les parents résidant au pays. Donc ils gardent toujours les traditions et mœurs de leurs ancêtres. La réalité est que les mêmes ethnies ou groupes ethniques sont séparées par des frontières coloniales artificielles et se trouvent des deux côtés desdites frontières. L'existence de ces frontières n'a pas constitué une barrière à la survie de la conscience commune de ces groupes ethniques qui ont toujours vécu ensemble depuis des siècles, transcendant ainsi les obstacles récents hérités de la colonisation. La majeure partie de ces communautés de part et d'autres sont des Sénoufos qui s'expriment presque dans la même langue et entreprennent des activités commerciales transversales. Ils partagent les mêmes rites initiatiques et mènent ensemble des cérémonies matrimoniales à travers les liens de mariage.

De même que l'ethnie Sénoufo se réserve des questions foncières, elle se réserve aussi des conflits. Cela ne veut pas dire qu'elle ne connaît pas de contradictions internes. Les contradictions sont gérées par des techniques apparentées à la médiation. La meilleure façon de former une personne ou un groupe de personnes est de modifier sensiblement son comportement social, lui apporter une meilleure compréhension du conflit. A ce titre, le premier devoir d'un bon citoyen est de doter les populations d'informations fiables, de jouer le rôle de médiateur dans un esprit de philosophie qui favorise l'union. C'est ce que fut le rôle des communicateurs dans le rapatriement dans le sud du Mali.

Dans les communautés villageoises, la voix des autorités coutumières et celle des imams couvrent celle de l'administrateur dans la résolution des conflits fonciers. C'est pourquoi en milieu Sénoufo les conflits fonciers se résolvent de façon traditionnelle car les gens sont socialement intégrés malgré les distances de tel sorte que l'on fait tout pour ne pas briser les relations sociétales à l'occurrence les liens matrimoniaux qui lient les

communautés résidentes.⁸⁰ Le mariage inter clanique qui s'affiche à travers la pratique de l'exogamie assure les relations sociales d'échanges matrimoniaux.

Ces alliances inter claniques par le lien du mariage créent des liens de sang et réduisent considérablement les risques de conflits ouverts. C'est donc grâce de tous ces moyens traditionnels de prévention et de résolution des conflits que les effets négatifs du rapatriement ont été éliminés ou atténués dans un court terme. Mais avec la rareté des ressources naturelles en général et des terres cultivables en particulier, aggravées par la pauvreté et les effets pervers de la mondialisation, ces tensions sociales qui sont à leur étape de gestation pourraient probablement se transformer dans un futur lointain en conflits ouverts avec l'apport ou non de politiciens mécontents qui risquent de rendre idéologiques les contradictions à des fins politiques comme ce qui est arrivé en Côte d'Ivoire.

Les situations socio-économiques et culturelles d'avec la Côte d'Ivoire ne sont pas les mêmes, certes, mais il y'a lieu de mener des études plus approfondies à ce sujet car les paysans qui s'appauvrissent de plus en plus avec leurs environnement et qui ont tendance à migrer vers les centres urbains constituent une menace potentielle pour la stabilité à long terme des villes et de la sous-région. La thèse qui suppose que le nord du Mali est plus favorable aux conflits armés à cause des antécédents de soulèvements Touaregs depuis les années 1960 et de la découverte possible du pétrole (Van Der Meer 2007) dans la même localité, loin d'être faux a tendance à négliger les tensions qui prévalent dans le sud du Mali. Si aucun pétrole n'a été encore découvert dans le sud du Mali, la presque totalité des mines d'or du pays y sont exploitées et les paysans ne profitent pas réellement des retombées issues de ces mines. Avec la pauvreté croissante, ces paysans auront non seulement tendance à migrer vers les grandes villes, mais aussi ils peuvent constituer des sources potentielles pour des conflits violents car ils pourraient être enrôlés comme mercenaires ou devenir des bandits de grand chemin. Tout ce qui peut contribuer à déstabiliser de la sous-région à cause de la circulation des armes légères.

